

Dans la métallurgie travailler moins, mieux et tous C'est possible et nécessaire !



Les négociations dans la branche se poursuivent !

Après les classifications, le patronat de la métallurgie (l'UIMM) s'en prend au temps de travail des salariés. La négociation nationale s'ouvre et le ton est déjà donné.

Les objectifs de l'UIMM sont clairs, il s'agit :

- D'allonger la durée du travail en dépassant largement les 35 heures. Par exemple, en passant les salariés au forfait jour à 282 jours par an contre 218 actuellement, et le quota des heures supplémentaires de 220 à 440 heures/an et par salarié ;
- De ne plus majorer les heures supplémentaires à 25 % et 50 % mais au mieux à 10 % ;
- De supprimer les majorations des heures de nuit ;
- De mettre à disposition des employeurs un outil à leurs mains, quelle que soit la taille des entreprises, au détriment des conditions de vie et de travail des salariés.

L'archaïsme patronal !

L'UIMM affiche un archaïsme social digne des maîtres de forge du XIX^e siècle. La riposte des salariés de la métallurgie est indispensable pour résister aux assauts de l'UIMM et gagner une véritable réduction du temps de travail sans perte de salaire, créatrice d'emplois stables et source de bien être au travail comme dans la vie quotidienne

Réduire le temps de travail c'est l'avenir !

Parce que c'est la meilleure façon de supprimer le chômage et de créer des emplois. 4 millions d'emplois pourraient être créés en réduisant à 32 heures le temps de travail. La jeunesse du pays mérite qu'on prépare son avenir dès maintenant.

Les progrès techniques, l'accroissement de la productivité doivent servir à réduire l'intensité du travail et sa durée, pour en transformer le contenu, afin de permettre à chaque salarié de concilier vie professionnelle, vie privée et vie sociale.

Pour tenir compte des réalités de chacune des entreprises de la métallurgie, **la CGT propose de réduire le temps de travail soit à la journée, à la semaine, au mois, à l'année dans certaines circonstances.** A cela doit s'ajouter la mise en place de la retraite à taux plein dès 60 ans. Il devient de plus en plus urgent d'articuler contenu-charge-organisation et temps de travail d'une part, et temps de repos d'autre part, pour préserver la santé des salariés.

La CGT, force de proposition

Pour la durée du travail :

- Réduire le temps de travail à 32 heures, sans perte de salaire ;
- Un repos journalier minimum de 13 heures ;
- Une amplitude maxi de la journée de travail de 11 heures pour raisons exceptionnelles après validation des Élus du personnel ;
- Par semaine : 2 jours de repos minimum consécutifs dont le dimanche ;
- Des pauses de 30 minutes au moins par jour avec un temps pour le repas.

Pour les heures supplémentaires :

- Elles sont nombreuses dans notre branche et leur encadrement est indispensable. Pour limiter les dérives patronales, le temps de travail maximum hebdomadaire ne doit pas dépasser 40 heures et 38 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives ;



- Un contingent maximum de 107 heures supplémentaires par an et par salarié ;
- Les heures supplémentaires dès la 33^e heure doivent être majorées de 25 % pour les 4 premières et 50 % pour les suivantes ;
- Les temps d'habillage, les périodes de récupération/pause, restaurant, les temps de formation, les déplacements internes et professionnels doivent être considérés comme du temps de travail effectif.

Les ingénieurs et cadres dans la métallurgie connaissent des journées et des semaines de travail à rallonge avec toutes les conséquences néfastes pour leur santé. Ils contestent les organisations actuelles de travail et aspirent à réduire leur temps de travail.

Pour les ingénieurs et cadres, la CGT propose que :

- L'ensemble des garanties relatives aux horaires collectifs leur soit appliquées comme le maximum journalier et hebdomadaire ainsi que les heures supplémentaires ;
- Pour les salariés en forfait-jour, le nombre de jours travaillés maximum soit porté à 200 jours par an. La charge de travail et l'organisation doivent être évaluées collectivement.

L'annualisation du temps de travail doit être justifiée économiquement et socialement. Elle doit être débattue dans les entreprises et la variation des horaires hebdomadaires doit osciller entre 30 et 40 heures maximum.

Les horaires de nuit, le travail des jours fériés doivent rester exceptionnel. Il convient de justifier, et de vérifier régulièrement leur utilité. Il faut une contrepartie en rapport à ces nuisances sur la santé et la vie privée et en particulier par une majoration des heures effectuées, des repos compensateurs et un départ anticipé à la retraite.

La charge et l'organisation du travail n'ont cessé de se dégrader ces dernières années et de ce fait, sont génératrices de maladies professionnelles, telles que les TMS (troubles

musculosquelettiques), burn-out. Cette dégradation n'est pas une fatalité. Elle doit être combattue immédiatement et durablement. Pour la CGT, toutes les catégories professionnelles doivent pouvoir s'exprimer, agir et peser sur le contenu et l'organisation de leur travail.

**Pour cela l'implication de toutes et tous est nécessaire !
La CGT favorise partout cette expression !**

Je souhaite

Prendre contact

Me syndiquer

Nom Prénom

Adresse

Tél. Entreprise

Email